**NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L’article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

**BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

* Section d’investissement : 1 838 660 €
* Section de fonctionnement :   9 706 255 €

**TOTAL : 11 544 915 €**

**I – L’INVESTISSEMENT**

***A – LES DÉPENSES***

Le remboursement du capital de la dette s’élève à 529 000 €.

Cette année encore, la commune n’aura pas recours à l’emprunt pour réaliser ses investissements.

La municipalité prévoit 562 690 € d’investissements nouveaux, et 39 300€ de travaux en régie, auxquels s’ajoutent les reports 2020 d’un montant de 148 073 €.

Comme l’an dernier, une somme de 65 328 € est inscrite pour le remboursement en 4 annuités d’un indu de taxe d’aménagement.

Enfin, le report de la section d’investissement à fin 2020 se monte à 494 269 €.

***B – LES RECETTES***

Les ressources propres de la ville s’élèvent à 1 082 200 €.

Les subventions et dotations sont estimées à 228 900 €, auxquelles s’ajoutent 254 689 € de reports 2020 (recettes certaines non encaissées).

Des opérations d’ordre (amortissements et étalements de pénalités de renégociation de dettes) seront comptabilisées à hauteur de 270 150 €.

Un jeu d’écriture (dépense et recette) de 2 700 € est prévu pour régulariser une écriture de 2020.

**II – LE FONCTIONNEMENT**

***A – LES DÉPENSES***

Les charges à caractère général sont en légère augmentation (3.79%) du fait de travaux importants sur les bâtiments communaux, de nouveaux contrats de prestation de services et une hausse sur les fluides (eau, gaz, électricité).

La charge relative à la masse salariale enregistre cette année une hausse de 1.77%.

Cela résulte de l’effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) et d’une somme allouée cette année, si besoin, au remplacement des personnes en arrêt maladie (contractuels).

La commune ayant renégocié son emprunt structuré en 2020, il en résulte une charge financière moindre pour l’exercice 2021 avec une prévision budgétaire en baisse de 1.28 %.

La subvention versée au CCAS augmente cette année de 50 000 € du fait de besoins accrus.

Les charges exceptionnelles sont en progression, pour couvrir les éventuels besoins de remboursements lés à la covid (spectacles, inscriptions …).

Les provisions retrouvent un niveau « normal » à 5 000 €, en prévision d’impayés notamment.

Enfin, les opérations d’ordre (amortissements et étalements de pénalités de renégociation de dettes) seront comptabilisées à hauteur de 270 150 €, le virement au profit de la section d’investissement est de 694 565 €.

***B – LES RECETTES***

Les recettes de fonctionnement sont en déclin cette année encore.

Les prévisions sont « prudentes » du fait de la pandémie de Covid-19 qui est toujours en cours.

En effet, la crise sanitaire a un effet sur nos recettes liées aux services à la population (activités jeunesse, culturelles et sportives notamment) : une baisse de 47 000 € de recettes a été budgétée sur ces postes, et un manque de 9 000 € également sur les locations (salles, matériels...).

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité (taxe d’habitation, révision des valeurs locatives des industriels sur le foncier) se traduit également sur le budget 2021 par une baisse de 24 000 € de recettes.

La commune n’augmentera pas taux de fiscalité locale en 2021. Seules les valeurs locatives sont révisées.

Les remboursements sur dépenses de personnel en arrêt maladie sont estimées à 75 000 € environ.

L’emprunt structuré ayant été renégocié, nous pouvons bénéficier d’une aide de l’Etat qui se traduit par une recette cette année de 48 331 €, et d’une reprise sur provision de 32 746 €.

Des produits exceptionnels sont prévus comme chaque année à hauteur de 15 000 € en prévision de remboursements de sinistres.

A noter également, 39 300 € de recettes sont budgétées pour les travaux en régie, réalisés par nos agents communaux, afin de neutraliser la charge en section de fonctionnement (pièces et main d’œuvre).

Enfin, le report de résultat cumulé se monte à 812 408 €.